



MEPRIS ABYSSAL !

CP ORLEANS-SARAN

Saran, le 15 novembre 2025

Le 14 novembre 2025, vers 17h30, il est décidé d'une extraction médicale d'un pensionnaire du CDH qui s'est mutilé. L'ambulance va arriver 2h plus tard. L'équipage arrivera aux urgences aux alentours de 20h15.

Avant de quitter l'établissement, le gradé de nuit est avisé par les agents qu'il faudra mettre en place une relève aux alentours de 23h puisque les agents qui partent sont en service depuis 6h45. Voyant, le nombre de personnes aux urgences, les agents vont alerter à plusieurs reprises de l'absolue nécessité d'une relève. La réponse qui va leur être apportée vers 22h16 est : « L'astreinte a décidé qu'il n'y aura pas de relève mais on verra vers 1h après le bon tour mais ce n'est pas certain. » **Et puis silence radio !**

L'équipage va quitter l'hôpital vers 5h40 pour arriver à l'établissement vers 6h10. À leur retour aucun mot du gradé. **Les collègues termineront le service à 6h35. Et OUI 24 heures de service consécutives !**

INTOLÉRABLE !

Pour des motifs à perspective étriquée, LES DECISIONS PRISES POUR GERER CETTE SITUATION VONT DEMONTRER UN MEPRIS ABYSSAL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS. Les personnels ont assuré cette mission sans bénéficier de la proposition d'un repas ni de la fourniture d'une bouteille d'eau encore moins d'un appel ou d'un message de réconfort. **Ce nouveau dédain des personnels dépasse les limites de l'entendement et de l'explicable.**

Depuis quelques temps, des prises de décision incongrues se multiplient ! Nous ne manquons pas de les signaler à la direction locale, afin de prévenir de dommages. Pour l'instant, la chance permet à certains « supérieurs hiérarchiques » de ne pas répondre de conséquences dramatiques de leur inintelligence situationnelle et de leurs carences managériales.

Il faudra tout de même souligner que la gestion épidermique en vigueur au CPOS est expéditive en ce qui concerne les « fautes » de certains surveillants. **ON NE LES LOUPE PAS ! ON SORT LES SABRES JUSQU'À LES SUSPENDRE SANS MÉNAGEMENT.** Mais lorsque ce sont les membres de l'encadrement, le schéma consiste à mettre la poussière sous le tapis. **Pour l'UFAP-UNSa Justice du CPOS, aucune distinction de valeur entre les personnels ne doit se faire ! La lutte des classes n'est pas notre leitmotiv ; cependant, la lutte contre les injustices ne cessera jamais de l'être.**

L'UFAP UNSa Justice du CPOS **exige** la rédaction et/ou le respect de procédures notamment sur les questions qui impactent les personnels afin que les situations qui mettent en danger leur sécurité et leur santé ne se produisent plus.

À contrario des syndicalo-mafiosi qui enjoignent la faible direction locale à la couverture des fautes de quelques membres du « clan » et à la sanction des manquements de celles et ceux qui ne sont pas rougeâtres, **l'UFAP-UNSa Justice du CPOS ne fait ni dans la vendetta ni dans l'omerta mais dans l'action syndicale exigeante et sans complaisance lorsqu'il s'agit des conditions d'exercice de TOUS LES PERSONNELS.**

Pour le bureau local, Joseph PITA MUKUNA